

« A »



COMMISSION DE L'ÉNERGIE ET DES SERVICES PUBLICS
NOUVEAU-BRUNSWICK
NEW BRUNSWICK
ENERGY & UTILITIES BOARD

Saint John Transit Commission

DEMANDE VISANT L'INTERRUPTION DU SERVICE D'AUTOBUS RÉGULIER ENTRE LA VILLE DE SAINT JOHN ET LA VILLE DE HAMPTON

Saint John Transit Commission a déposé une demande auprès de la Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau Brunswick (Commission) pour l'approbation de l'interruption de son service d'autobus régulier entre la Ville de Saint John et la Ville de Hampton.

La Commission considérera cette instance comme une audience écrite.

Toute personne désirant s'opposer à la demande doit déposer un avis d'opposition écrit auprès de la Commission, en utilisant les coordonnées ci-dessous, au plus tard le vendredi 5 février 2021 à 12 h, et en indiquant les motifs de son opposition. Veuillez faire référence à l'instance n° 488 dans votre correspondance.

Coordonnées de la Commission :

Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick

C.P. 5001
15, Market Square, bureau 1400
Saint John (N.-B.) E2L 4Y9

Téléphone : (506) 658-2504
Sans frais : 1-866-766-2782
Télécopieur : (506) 643-7300
Courriel : general@cespnb.ca
Site Web : www.cespnb.ca